

Table des matières

Énoncé et missions.....	3
A) Économie et Sagesse écologique.....	4
1. Une fiscalité au service de l'écologie.....	4
2. Un legs à nos enfants.....	5
3. Technologie verte.....	5
4. Préserver la vie.....	6
B) Utilisation viable et équitable des ressources.....	7
1. Protection des ressources.....	7
2. Énergie verte.....	8
3. Transport écologique.....	10
4. Une agriculture saine et québécoise.....	11
5. Gestion écologique de nos forêts.....	12
6. Gestion des déchets.....	13
C) Démocratie participative et citoyenne.....	15
1. Un système politique adapté au Québec d'aujourd'hui.....	15
2. L'assainissement du financement politique.....	17
3. Éthique politique et éducation citoyenne.....	18
D) Pour un Québec en santé.....	19
1. Une assiette convenable et saine.....	19
2. Le sport, c'est la santé.....	19
3. Une éducation préventive.....	20
4. Des soins pour les Québécois.....	21
E) Justice sociale et solidarité.....	23
1. Une éducation accessible, appropriée et responsable.....	23
2. Solidarité entre Québécois.....	24
3. Épanouissement au travail et natalité.....	25
4. Une entreprise participante au projet de société.....	25
F) Respect des droits de la personne et de la diversité humaine.....	26
1. Le respect et la reconnaissance.....	26
2. Le soutien comme forme de respect.....	27

Énoncé et missions

Le Parti vert du Québec veut élaborer un projet de société basé sur une gestion équitable. Ses fondements reposent sur des valeurs d'équité entre tous les Québécois et les Québécoises de toute origine, de toute condition et de toute génération. Il veut démocratiser le système politique en redonnant la parole et le pouvoir aux citoyens afin qu'ils se fassent respecter par leurs dirigeants politiques pour construire les assises d'une société plus harmonieuse et respectueuse de son environnement.

Dans le contexte d'une vision globale, ne cherchons plus une approche curative aux problèmes, mais une approche préventive qui aille à la source. Il ne faut pas perdre de vue que notre société est constituée d'une multitude de secteurs intimement reliés entre eux. Et pour notre bien-être, il est essentiel que toutes ces parties fonctionnent harmonieusement et équitablement. Et cela pour le bien de la population, de l'environnement et de l'économie.

Le Parti vert du Québec croit que c'est par la prise de conscience et la responsabilisation des citoyens que nous pourrions changer le système et bâtir une société qui vise la voie de la viabilité par l'épanouissement des individus, des collectivités et de toute vie sur Terre. Nous sommes tous responsables du devenir de notre ville, de notre région, de notre pays, de notre planète. Il est temps d'arrêter d'exploiter sans se soucier des conséquences pour les générations futures.

Cela impose certainement un changement dans notre mode de vie fondé sur la consommation à outrance. Il faut prendre conscience que notre société de consommation génère un mode de surabondance absurde, détruit les ressources de la nature, dégrade la vie humaine, accroît les inégalités entre les humains et le pouvoir technocratique. Chaque jour, les citoyens peuvent, s'ils sont conscientisés et incités, faire preuve de respect envers l'environnement en modifiant leurs habitudes de consommation par une réévaluation de leurs réels besoins. La seule approche volontaire ne suffit pas si elle n'est pas soutenue par une fiscalité incitative et des politiques innovatrices.

ÉCONOMIE ET SAGESSE ÉCOLOGIQUE

Le Parti vert du Québec reconnaît que les êtres humains font partie du monde naturel et nous respectons les valeurs spécifiques de toutes formes de vie, dont les espèces non-humaines. Nous portons un respect aux peuples autochtones en tant que gardiens de la Terre et de ses ressources. Notre société humaine dépend des ressources écologiques de la planète et nous devons garantir l'intégrité des écosystèmes et préserver la biodiversité. Pour y parvenir, certaines conditions doivent être remplies. Apprendre à vivre dans les limites écologiques des ressources de la planète, protéger la faune et la flore et la vie elle-même et adopter la précaution pour garantir l'abondance des ressources de la planète pour les générations futures constituent quelques-unes de ces conditions.

1. Une fiscalité au service de l'écologie

Afin d'orienter l'économie vers un développement soutenable, un gouvernement vert s'engage à :

- **Déplacer** une partie des impôts directs vers les taxes vertes.
- **Diminuer** le taux de taxation des services et des biens de consommation durable.
- **Augmenter** le taux de taxation des produits dommageables à l'environnement comme les pesticides, les emballages et les biens de consommation jetables.
- **Instaurer** un système de droits échangeables entre les entreprises avec détermination d'un seuil de pollution maximum à ne pas dépasser. Ce seuil sera réévaluer à tous les 5 ans, selon les besoins.
- **Taxer** la publicité faisant la promotion de biens de consommation énergétivores, ainsi que la publicité faisant la promotion de biens de consommation non-durables.
- **Renforcer** les lois qui pénalisent les acteurs ayant des impacts négatifs sur l'environnement.
- **Adopter** une taxe dite « verte », applicable sur l'utilisation commerciale de l'eau. Il est entendu que cette taxe sera proportionnelle à l'utilisation.
- **Diversifier** nos partenaires commerciaux afin d'être moins vulnérable aux fluctuations économiques et politiques.

- **Mettre** un terme aux taxes foncières faibles des banlieues.

2. Un leg à nos enfants

Afin de garantir un avenir sain aux générations futures, un gouvernement vert s'engage à :

- **Intégrer** les principes de l'écologie physique et sociale au curriculum scolaire.
- **Bannir** l'utilisation de pesticides, d'herbicides et d'engrais chimiques sur les terrains d'écoles.
- **Encourager** par des mesures appropriées la production et la distribution de denrées alimentaires de qualité écologique afin de permettre aux consommateurs de faire un véritable choix.
- **Instaurer** une appellation contrôlée légale biologique pour les produits alimentaires.
- **Encourager** les programmes d'éducation sur l'alimentation naturelle.
- **Promouvoir** les aliments moins carnés, frais, provenant de milieux organiques sains et le moins possible transformés.
- **Étudier** la faisabilité du remplacement progressif des équipements de combustion par des équipements générant moins de particules toxiques.
- **Internaliser** la dette en créant des bons du Trésor beaucoup plus attrayants, ou des actions sans droit de vote.

3. Technologie verte

Afin d'encourager la mise en place de technologies vertes, un gouvernement vert s'engage à :

- **Créer** une nouvelle Société d'état, l'Agence des Énergies Renouvelables, qui réunira l'expertise nécessaire pour aider le développement de production d'énergie renouvelable coopérative.
- **Exiger** que 100% de toute la nouvelle demande énergétique au Québec soit satisfaite par le développement de sources alternatives d'énergie renouvelable sans mauvaises conséquences environnementales ou sociales (ex : solaire, éolien, géothermie, etc.) et en diminuant la demande globale par l'économie d'énergie.

- **Bannir** du Québec la production de fission nucléaire, **Procéder** au démantèlement sécuritaire et écologique de la seule et unique centrale nucléaire du Québec et **Développer** une expertise exportable en la matière.
- **Mettre** en place un consortium dédié au développement d'une industrie québécoise de l'automobile à haute efficacité énergétique.
- **Créer** l'Agence de l'écologie industrielle, visant avant tout le maillage entre les entreprises industrielles afin de profiter de la symbiose entre les besoins énergétiques des entreprises et de partager des sources d'énergie complémentaires, telle la co-génération et la valorisation des déchets.
- **Instaurer** des politiques de fiscalité pour le développement et l'acquisition de technologies vertes.
- **Encourager** les entreprises à la fabrication et la conception de produits durables. Pour se faire, un gouvernement vert implantera un système volontaire de certification « verte » prouvant (par l'entremise d'une vérification indépendante) les bénéfices environnementaux et sociaux des produits soumis à cette certification en comparaison avec leurs substituts. Les produits arborant cette certification recevront un crédit du gouvernement leur permettant d'être vendus à moindre coût.

2. Préserver la vie

Afin de respecter le droit à une qualité de vie digne à toutes les espèces vivantes, un gouvernement vert s'engage à :

- **Interdire** les OGM et les brevets sur le vivant.
- **Instaurer** des normes d'espace vital décent pour chaque animal.
- **Interdire** l'élevage sans sol.
- **Interdire** l'utilisation d'hormones ou d'antibiotiques dans l'alimentation des animaux pour augmenter la croissance.

UTILISATION VIABLE ET ÉQUITABLE DES RESSOURCES

Le Parti vert du Québec reconnaît que les possibilités d'expansion matérielle de la société humaine sont limitées et qu'il faut maintenir la biodiversité à travers une exploitation durable des ressources renouvelables et une exploitation responsable des ressources non renouvelables. Pour atteindre le développement durable et pour subvenir aux besoins des générations présentes et futures, il faut arrêter et inverser la croissance continue de la consommation et de l'inégalité matérielle au Québec. Pour y parvenir, certaines conditions doivent être remplies. Redéfinir le concept de la richesse pour mettre l'accent sur la qualité de vie plutôt que sur la capacité de surconsommation, garantir la sécurité économique, mettre en œuvre des mécanismes de taxation et de régulation des flux financiers spéculatifs et encourager l'autonomie locale constituent quelques-unes de ces conditions.

1. Protection des ressources

Afin de préserver les sources naturelles et humaines, un gouvernement vert s'engage à :

- **Favoriser** l'accès à une eau potable de meilleure qualité.
- **Prélever** une taxe de 10¢ sur chaque litre d'eau commercialisé et exporté à l'extérieur du Québec à l'exception de l'exportation à des fins humanitaires.
- **Tenir** des audiences publiques, sous la forme de bureaux d'audiences itinérants, pour travailler avec les structures existantes afin d'en arriver à l'élaboration des plans d'action régionaux en accord avec les priorités d'action du milieu en terme de développement local.
- **Élargir** le cadre légal de la forêt privée en incluant les plans de protection et de mise en valeur (PPMV) à l'ensemble des propriétaires privés sur le territoire d'une MRC.
- **Décréter** un moratoire sur la construction de tout nouveau barrage, n'autoriser que des projets relatifs au potentiel résiduel des grands cours d'eau déjà harnachés et exclure les projets qui consistent à produire plus d'énergie avec plus d'eau, à savoir ceux qui impliquent des détournements de rivières ou le harnachement de rivières encore vierges.

- **Attribuer** des subventions en faveur des projets s'inscrivant dans une optique de développement durable. Ainsi, un gouvernement vert propose d'évaluer chaque demande de subvention en fonction de leurs impacts non seulement environnementaux, mais aussi sociaux. Les programmes avec de grands impacts environnementaux positifs, mais aussi de grands impacts sociaux positifs, pourront se faire accorder une subvention, mais devront établir un plan défini à long terme de résolution des impacts environnementaux associés à leur démarche.
- **Augmenter** l'efficacité de l'éclairage public.

2. Énergie verte

Afin de contrer l'émission de gaz à effet de serre et de combler les besoins énergétiques du Québec, un gouvernement vert s'engage à :

- **Développer** les sources d'énergie de la biomasse en favorisant celle provenant des déchets.
- **Développer** les recherches en énergie solaire passive (thermique) et active (photoélectrique).
- **Subventionner** les industries qui veulent augmenter leur efficacité énergétique.
- **Prendre** position en faveur d'un développement éolien sur la base des PPC ou partenariats publics communautaires (Hydro-Québec en partenariat avec les MRC et organismes régionaux) qui assurera des retombées significatives à long terme pour des régions qui en ont un urgent besoin.
- **Mettre** en place quatre programmes distincts de financement des économies d'énergie, soit : un fonds Néma-Watt, muni d'une dotation initiale de 550 M\$, puis de 100 M\$/an, financé à partir d'une redevance de 1% des revenus de l'industrie énergétique (10 milliards \$/an), un abri fiscal des particuliers équivalent à 4000\$/an de déduction d'impôt pour les projets d'économies d'énergie en secteur résidentiel, assujettir et bonifier les crédits de Recherche et Développement pour les projets d'économie d'énergie et mettre en place un programme de financement public des projets d'économie d'énergie pour les établissements municipaux, scolaires et gouvernementaux (projets clés en main).
- **Investir** dans l'électrification des transports et les autres technologies de transport propre (moteur-roue, moteur à air comprimé, quasi-turbine, etc.).

- **Réduire** la consommation de carburant fossile au Québec de 30% d'ici l'horizon de 2020, soit d'environ 3 % par année.
- **Augmenter** la fiabilité du réseau électrique en augmentant le taux d'enfouissement des lignes électriques de distribution du 6% actuel à 30% urbain.
- **Mandater** Hydro-Québec d'établir un programme ayant comme mission la promotion et le support d'initiatives privées et communautaires qui visent l'indépendance énergétique de logements privés, blocs appartements et PME. Ces initiatives devront produire des émissions de gaz à effet de serre égales ou inférieures à celles produites par Hydro-Québec dans l'année précédente.
- **Développer** l'énergie éolienne de manière coopérative dans le sud du Québec. Ces développements pourront se faire sans appel d'offre.
- **Développer** l'énergie éolienne à grande échelle dans le nord du Québec avec appels d'offre. Les projets retenus seront ceux ayant les plus grands impacts économiques pour les autochtones et le Québec en général. Hydro-Québec Production aura l'obligation de soumissionner à ces appels d'offre.
- **Établir** un prix plancher à l'achat d'électricité produite écologiquement par de petits producteurs particuliers ou de producteurs coopératifs.
- **Viser** une production d'énergie éolienne à 20% de la production totale d'électricité.
- **Développer** à grande échelle, l'utilisation de la géothermie en instaurant un programme de crédit d'impôt, d'incitatif fiscal ou de prêt à l'installation, ce qui permettrait un potentiel de réduction d'une dizaine de TWh et de plus de 5Mt d'émission de CO₂.
- **S'opposer** à la construction de ports méthaniers.
- **Interdire** la prospection et l'exploitation gazière et pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent.
- **Réviser** les cadres d'aménagement adoptés par les précédents gouvernements en vue de réduire la consommation énergétique, l'émission de gaz à effets de serre et l'étalement urbain.

3. Transport écologique

Afin d'encourager les Québécois à employer des moyens de transports propres, un gouvernement vert s'engage à :

- **Instaurer** un péage « intelligent » autour de l'île de Montréal, couplé à des stationnements incitatifs et à une augmentation très significative de l'offre de transports en commun.
- **Mettre** en place un programme d'inspection obligatoire des véhicules légers et lourds à l'échelle du Québec, incluant les émissions atmosphériques.
- **Taxer** la publicité faisant la promotion des automobiles à haute consommation de carburant.
- **Favoriser** l'utilisation de moyens de transport peu énergétivore.
- **Aménager** le réseau routier pour faciliter la circulation cyclable.
- **Instaurer** des taxes dissuasives pour les véhicules non commerciaux récréatifs qui sont en deçà d'un seuil minimal d'efficacité énergétique (Km/l). *Les manufacturiers de véhicules commerciaux et industriels auront une période de 24 mois pour s'adapter aux nouvelles normes. Pour échapper aux taxes dissuasives, une justification sera requise pour des véhicules personnels qui dépassent un certain poids.*
- **Augmenter** les redevances et les remises en fonction de la consommation des véhicules et ce, à l'achat et au renouvellement de l'immatriculation.
- **Financer** massivement le transport en commun pour en améliorer la qualité.
- **Financer** davantage les modes de transport de marchandises moins polluants, tels ferroviaire et maritime, en favorisant notamment l'inter modalité.
- **Taxer** le stationnement.

4. Agriculture saine et québécoise

Afin d'assurer la souveraineté alimentaire du Québec, un gouvernement vert s'engage à :

- **Affecter** les bonnes terres prioritairement à la culture maraîchère.
- **Plafonner** l'aide agricole aux fermes dont les revenus dépassent 250 000\$.
- **Fournir** une aide financière spéciale aux agriculteurs écologiques et aux groupes de citoyens dont l'action vise la promotion de l'agriculture écologique.
- **Relever** les prix agricoles à la production.
- **Inciter** financièrement les producteurs non biologiques pour une conversion vers une agriculture dite raisonnée.
- **Mettre** en œuvre un programme de développement de la serriculture en régions nordiques.
- **Encourager** la pluriactivité, surtout dans les régions marginales.
- **Mettre** en place des circuits de distribution et de transformation à courts intégrés au milieu rural et contrôlés par les agriculteurs.
- **Orienter** l'enseignement agricole vers l'agriculture biologique.
- **Réorienter** les recherches en agriculture vers les recherches plus régionales et orientées vers l'agriculture écologique.
- **Mettre** sur pied des écoles d'artisanat agroalimentaire.
- **Favoriser** les fermes collectives de production et de propriété.
- **Promouvoir** l'élevage rustique et extensif dans les zones marginales.
- **Inscrire** le coût énergétique et écologique des denrées alimentaires.
- **Aider** financièrement la création des petits ateliers de transformation.
- **Interdire** l'alimentation du bétail par des moulées animales.
- **Inciter** financièrement pour la vente à la ferme.
- **Interdire** l'utilisation d'antibiotiques à titre préventif dans les aliments des animaux.

5. Gestion écologique des Forêts

Afin d'allier économie locale et biodiversité, un gouvernement vert s'engage à :

- **Créer** un réseau d'aires protégées représentatif de tous les écosystèmes et constituant 15% du territoire québécois.
- **Interdire** l'exploitation forestière au-delà du 52^{ième} parallèle.
- **Exiger** des intervenants en forêt publique d'être certifiés par le FSC (Forest Stewardship Council).
- **Réaliser** une étude d'impacts environnementaux générale des coupes à blanc.
- **Mettre** en œuvre une large campagne de sensibilisation pour baisser la surdemande de bois, diminuer la surconsommation de matière ligneuse et ajuster les exportations par rapport à la capacité de nos forêts de se renouveler.
- **Élaborer** un règlement de contrôle intérimaire (RCO) obligatoire pour toutes les municipalités afin d'encadrer les interventions en forêt privée.
- **Soutenir** le financement des travaux sylvicoles et des travaux à long terme par des agences de mise en valeur des forêts privées.
- **Favoriser** les programmes de métayage forestier et de la forêt habitée aux environs des zones habitées.
- **Diversifier** les méthodes de coupe en favorisant l'utilisation des nouvelles techniques de coupe (CPPTM, coupe mosaïque, etc.).
- **Imposer** un moratoire immédiat sur l'utilisation d'espèces transgéniques dans l'aménagement forestier.
- **Favoriser** l'utilisation de méthodes forestières de conservation qui permettent de protéger les sols forestiers et de faire croître des forêts diversifiées et écologiquement saines.
- **Élargir** le département d'inspection forestière du Ministère des ressources naturelles pour assurer une surveillance réelle des interventions. Instaurer un système de primes et de pénalités sévères pour garantir la qualité des interventions en forêt.
- **Réviser** les méthodes de calcul de la possibilité forestière.
- **Mettre à jour** un programme d'inventaire forestier plus soutenu et s'assurer de la mise à jour régulière des données forestières pour acquérir une meilleure connaissance de la forêt québécoise.

- **Réformer** le Règlement sur les normes d'intervention en forêt publique afin de le rendre plus conforme aux réalités de la gestion écosystémique et intégrée.
- **Soutenir** la formation et la valorisation des travailleurs forestiers.
- **S'assurer** que les régimes de rémunération forfaitaire des travailleurs forestiers soient justes et qu'ils assurent la qualité des travaux sylvicoles et/ou favoriser des régimes de rémunération fixe.
- **Favoriser** la recherche en écologie forestière.
- **Reconnaître** la profession de travailleur forestier par la création d'un ordre dans le code des professions du Québec.
- **Procéder**, dans le milieu forestier, à la séparation des activités de récolte de celles liées à la transformation industrielle (abolition des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers, CAAF), il est convenu de :
 - a) **Favoriser** le regroupement des travailleurs forestiers sous forme de coopérative.
 - b) **Fournir** de l'aide technique à ces travailleurs pour se former en coopérative.

6. Gestion des déchets

Afin de réduire le gaspillage des ressources, un gouvernement vert s'engage à :

- **Rendre** la collecte sélective accessible aux résidences, commerces et industries sur l'ensemble du territoire québécois.
- **Instaurer** un réseau de récupération et de recyclage des appareils électroniques d'usage domestique, financé à partir d'un frais de recyclage perçu au moment de l'achat.
- **Mettre en place** des avantages fiscaux pour les ménages et entreprises qui produisent peu de déchets.
- **Mettre en œuvre** des incitatifs fiscaux afin que les biens de consommation à forte teneur en matières recyclées et/ou recyclables coûtent moins cher aux consommateurs.
- **Viser** la production et la consommation de biens composés à 100% de matières recyclables.

- **Exiger** que tous les journaux contiennent 50% de matières recyclées et des encres biodégradables.
- **Proscrire** le sur-emballage plastique des biens de consommation.
- **Inciter** les entreprises par des mesures économiques à réduire leur production de déchets.
- **Mettre en place** des incitatifs légaux et fiscaux afin que se développe le marché des matières recyclées.
- **Soumettre** les sites d'enfouissement à des règles environnementales plus sévères.
- **Promouvoir** l'arrêt de l'utilisation des incinérateurs.
- **Imposer** des frais d'enfouissement qui reflètent les coûts à long terme d'une gestion non-viable des déchets.
- **Bannir**, à plus ou moins long terme, la production et la présence de déchets toxiques dangereux du territoire québécois.
- **Soutenir** les initiatives de compostage domestique et agricole.
- **Soutenir** l'émergence d'initiatives diverses en termes de gestion écologique des déchets et de réduction à la source de la production de déchets.
- **Mettre en œuvre** et soutenir des projets de revalorisation des déchets afin d'en faire des ressources.
- **Promouvoir** l'investissement dans les *ressourceries* et tout autre type d'entreprise d'économie sociale de gestion écologique des déchets.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE CITOYENNE

Le Parti vert du Québec réitère son engagement à promouvoir les valeurs démocratiques. En démocratie, le pouvoir appartient au peuple. Une véritable démocratie ne peut être saine si tous les citoyens n'ont pas le droit d'exprimer leur opinion et de participer activement aux décisions gouvernementales, économiques, sociales et politiques. Pour y parvenir, certaines conditions doivent être remplies. L'accessibilité à l'information, l'instauration d'institutions encourageant la vitalité civique, le soutien à la participation des jeunes et un engagement honnête des élus envers leurs responsabilités constituent quelques une de ces conditions.

1. Un système politique adapté au Québec d'aujourd'hui

Afin d'améliorer la démocratie québécoise, un gouvernement vert s'engage à :

- **Reconnaître** l'importance de l'initiative populaire comme la position de base en matière de réforme démocratique.
- **Encourager** fortement la population à participer à toute démarche démocratique et non partisane en vue de doter le Québec de sa propre Constitution.
- **Tenir** des élections à date fixe, tous les cinq ans. Et, dans cette éventualité, établir que la loi impose au Vérificateur général de faire connaître de façon largement accessible aux citoyens, via les médias, l'état des finances publiques du Québec et cela, dans les six mois précédent les élections.
- **Exiger** que le chef de l'exécutif (Premier ministre) soit élu au suffrage universel direct et que les députés soient élus indépendamment de l'élection du chef de l'exécutif.
- **Modifier** le mode de scrutin actuel afin d'y introduire la proportionnelle et, ainsi, permettre une réelle représentativité de l'électorat.
- **Reconnaître** les régions administratives comme des régions politiques où les décisions seront prises par les citoyens via des représentants élus au suffrage universel direct de la région.
- **Instaurer** une formule de rappel des élus.
- **Soumettre** à l'approbation de l'Assemblée Nationale la nomination des sous-ministres et des présidents de sociétés d'État.

- **Élargir** les pouvoirs des officiers désignés par l'Assemblée nationale, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général et le Directeur général des élections, de manière à ce qu'ils puissent surveiller l'élimination des abus identifiés.
- **Instituer** une assemblée citoyenne convoquée statutairement au moins trois fois par année dans les circonscriptions représentées par des députés du Parti vert du Québec. La présence du député sera obligatoire. L'assemblée servira à l'expression de l'opinion populaire, aux échanges entre citoyens puis à l'établissement de mandats auxquels le député se soumettra dans la mesure où la volonté citoyenne est exprimée clairement par une majorité significative. À l'ouverture de chaque assemblée citoyenne, le député fera rapport quant au respect de ses mandats et, de façon générale, quant à ses prises de position à l'Assemblée nationale.
- **Mettre** sur pied une Assemblée citoyenne. Cette Assemblée sera un officier de l'Assemblée nationale, ce qui lui assurera son indépendance. Son financement sera statutaire et fourni par l'Assemblée nationale. Sa mission consistera à mettre à l'ordre du jour les préoccupations citoyennes et agir en tant qu'instance de veille des citoyens et citoyennes pour assurer l'intégrité de la vie démocratique et politique québécoise ;

Son mandat s'énoncera ainsi: **(1)** Donner les moyens d'être à l'écoute des citoyens et citoyennes et d'en déterminer les priorités; **(2)** Présenter un plan d'action en début de mandat qui respecte les priorités ainsi établies; **(3)** Faire rapport annuellement ou, au besoin, devant l'Assemblée nationale. Son rapport devra comprendre deux volets : les constats et recommandations donnant suite à son plan d'action et le suivi sur les actions du gouvernement depuis le rapport précédent; **(4)** Produire des avis à la demande des élu(e)s.

Les membres de ce comité seront choisis aléatoirement selon le modèle inspiré par l'ACCB et auront un mandat d'une durée définie. Ses membres, peu importe le nombre, ainsi que ses deux porte-parole, devront être en proportions paritaires en plus d'assurer une représentation équitable des minorités (anglophone, diversité ethnoculturelle et autochtone).

- **Obliger** le DGEQ à mettre à la disposition des partis un espace web réservé, limité, divisé en grandes catégories (e.g. santé, éducation, etc.), dans lequel ils pourront exposer leurs plateformes.

2. L'assainissement du financement politique

Afin d'assurer le contrôle des citoyens sur les partis politiques, un gouvernement vert s'engage à :

- **Constituer** une Commission d'enquête publique, assistée d'un comité citoyen (comme a été le cas dans la réforme du mode de scrutin 2004-05), dont la mission sera d'entendre les citoyens dans le but de renforcer l'esprit et l'application de la loi du financement des partis politiques.
- **Exiger** des représentants officiels des partis qu'ils informent le DGEQ de toutes contributions de plus de 200\$, dans les cinq (5) jours suivants la réception de la contribution. Le DGEQ aura l'obligation de rendre publique l'information via leur site Internet dans les trois jours suivants. Des pénalités s'appliqueront tel que le prescrira la Loi électorale si ces conditions ne sont pas respectées.
- **Octroyer** un remboursement partiel et égal des dépenses électorales à tous les partis.
- **Octroyer** un remboursement des dépenses électorales prévu par la loi électorale à tous les candidats ayant recueilli 2% des votes.
- **Octroyer** un financement public minimum à tous les partis ayant recueilli 1% des votes.
- **Augmenter** à 1500\$ de la somme déductible d'impôt pour les dons et contributions politiques.
- **Augmenter** du crédit d'impôt aux particuliers pour les contributions politiques.
- **Attribuer** un temps égal d'antenne gratuit à tous les partis ayant recueilli 1% des votes.
- **Exiger** que tous (tes) les chefs dont le parti aura recueilli 1 % des votes puissent participer au débat des chefs.

3. Une éthique politique et éducation citoyenne

Afin d'accroître la confiance des citoyens envers leurs élus, un gouvernement vert s'engage à :

- **Renforcer** la Loi d'Accès à l'Information dans le but de réduire le temps nécessaire pour obtenir l'information demandée, d'éliminer les échappatoires contenues dans la loi et utilisé par les gouvernements pour empêcher l'accès à l'information publique et pour réduire les coûts rattachés à une demande d'accès à l'information publique.
- **Faire** en sorte que tous les ministères du gouvernement du Québec ainsi que toutes les Sociétés d'état, les municipalités et les sociétés parapubliques intègrent les principes de saine gestion, généralement reconnus, les principes d'une comptabilité verte et les coûts environnementaux et sociaux présentement externalisés.
- **Élaborer** un code d'éthique.
- **Inclure** une éducation obligatoire à la citoyenneté à tous les niveaux de scolarité.
- **Instituer** un Office Permanent des électeurs qui remplacera le Comité consultatif du Directeur général des élections, de façon à ce qu'une réflexion continue soit effectuée sur les moyens propres à améliorer la qualité de la démocratie québécoise.
- **Favoriser** la compréhension des phénomènes politiques par la population, et ce, par de la formation dans les réseaux d'éducation et dans les groupes d'éducation populaire autonome.
- **Obliger** les partis politiques à transférer un montant équivalent à 5% de leurs dépenses annuelles au fond d'éducation citoyenne de l'Office permanent des électeurs.
- **Élargir** les effectifs et le mandat du Vérificateur général afin qu'il examine systématiquement la transparence dans les différents ministères et que le gaspillage de ressources publiques soit minimisé.

POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

Le Parti vert du Québec considère que la santé devrait être la norme et la maladie l'exception. La qualité de l'alimentation, la quantité d'exercice physique, le type d'emploi, la situation financière, le rythme de vie actuel de la population de même que l'environnement ont un impact direct sur la santé. Le budget 2007-2008 du Québec en santé est de 23.6 milliards au Québec, environ 3000\$ par personne par année. De toute évidence, l'approche curative ne suffit pas. Une orientation préventive est donc de mise. Une éducation en ce sens constitue une des nombreuses solutions qui seront évoquées ci-dessous.

1. Une assiette convenable et saine

Afin d'introduire de saines habitudes alimentaires, un gouvernement vert s'engage à :

- **Introduire** une taxe sur les produits chimiques ajoutés aux produits de consommations alimentaires.
- **Assurer** un accès à de la nourriture sans pesticides et engrais, non irradiée, non modifiée génétiquement ainsi qu'à l'air, l'eau potable de meilleure qualité et un sol non pollué pour la génération présente et les générations futures.

2. Le sport, c'est la santé

Afin de favoriser le sport chez les Québécois, un gouvernement vert s'engage à :

- **Favoriser** le développement d'un réseau de transport sportif.
- **Redonner** aux écoles des moyens spécifiques aussi bien en moyens financiers et techniques à la pratique des sports.
- **Créer** des semaines de pratiques sportives gratuites.
- **Accorder** des crédits d'impôts à tous ceux qui vont travailler sportivement à plus de 3 kilomètres de chez eux.
- **Multiplier** les équipements de loisirs, prioritairement dans les quartiers populaires et régions éloignés.
- **Introduire** un code de la route qui donne des droits spécifiques aux cyclistes.
- **Créer** de grandes voies de circulation à bicyclette dans les villes.
- **Installer** des stationnements sécuritaires pour vélos dans les endroits publics.

- **Favoriser** la pratique sportive écologique au détriment des pratiques sportives non écologique.

3. Une éducation préventive

Afin de conscientiser les Québécois de l'importance de saines habitudes de vie, un gouvernement vert s'engage à :

- **Accroître** significativement l'investissement dans la prévention concernant les habitudes de vie, une alimentation saine, l'exercice physique, les campagnes de prévention et d'information sur l'alimentation, l'activité physique, le tabagisme, l'alcoolisme, les drogues, etc., et le dépistage précoce des maladies.
- **Publiciser** le rôle des CLSC, des CHSLD et des organismes communautaires, et augmenter leurs ressources de manière à ce qu'ils puissent s'acquitter efficacement de leur rôle et de leur responsabilité.
- **Faire** la lutte au grave problème du suicide par la mise sur pied d'un plan ambitieux de prévention et de conscientisation.
- **Encourager** l'exercice par une politique des transports qui rendent facile, sécuritaire, plaisant et peu coûteux de marcher ou faire de la bicyclette sur de courte et moyenne distance.
- **Inclure** ces différentes mesures aux différents niveaux scolaires et dans les milieux de travail : augmenter les heures de pratiques d'activités physiques, favoriser le développement des pistes cyclables, des rues piétonnières et des installations sportives et étudier la faisabilité d'un parc montréalais de vélos à usage public.
- **Instaurer** un programme d'éducation sur l'alimentation et la santé en général aux niveaux primaire et secondaire ainsi que la promulgation d'une loi interdisant la malbouffe et les boissons gazeuses des distributrices et cafétérias en milieu scolaire et institutionnel.
- **Fournir** une éducation prénatale et un support postnatal adéquat.
- **Introduire** une écotaxe sur la production de produits toxiques nuisibles à la santé publique.

4. Des soins pour les Québécois

Afin de soigner convenablement et équitablement tous les Québécois, un gouvernement vert s'engage à :

- **Réassurer** les services d'ophtalmologies et dentaires ainsi que la vaccination contre les maladies épidémiques aux niveaux de 1990.
- **Augmenter** l'accessibilité à des soins à domicile.
- **Favoriser** le développement de coopératives d'habitations, à prix abordables, incluant l'accès à des soins de santé, à des installations d'activités sportives et culturelles autogérées par les personnes âgées afin de lutter contre leur isolement et de favoriser leur autonomie et indépendance le plus longtemps possible.
- **Adopter** les lois et les règlements nécessaires pour encourager et faciliter la création de coopératives de services de santé afin que le système québécois de santé puisse être au diapason des besoins des citoyennes et des citoyens des milieux ruraux et urbains.
- **Abolir** l'obligation que seul un pharmacien puisse être propriétaire d'une pharmacie afin de permettre l'existence de pharmacies sociales (dont les propriétaires pourraient être des citoyens, des coopératives, des mutuelles, des municipalités et autres devant être dûment supervisés par des pharmaciens) dont la mission première serait de favoriser la prévention de la consommation abusive de médicaments, la sensibilisation, l'éducation populaire et la sage et juste distance avec l'industrie pharmaceutique.
- **Adopter** une charte des droits et responsabilités du patient qui assurera à tous les usagers que le fonctionnement du réseau et toute modification susceptible d'y être apportée se fera dans le respect absolu de droits minimaux reconnus aux patients qui portera entre autres sur les droits et la dignité du patient, le droit au professionnel de son choix, l'accès et la confidentialité des dossiers.
- **Prendre** les mesures pour faire en sorte que le dossier médical suive le patient afin d'éviter la duplication des interventions diagnostiques et thérapeutiques.
- **Contrer** toute forme de désassurance qui se traduit par un transfert imposé de la facture à l'utilisateur.
- **Intégrer** dans le programme de base de formation de toutes les professions liées à la médecine, des cours et formations en pratiques médicales autres que

l'allopathie, afin de s'assurer que les professionnels de la santé, quelle que soit la pratique de médecine choisie, suivent les cours fondamentaux à l'exercice de la médecine. De plus, ces médecines alternatives doivent être admissibles au programme de la RAMQ en autant qu'elles aient un curriculum valide.

- **Exiger** des grandes entreprises qu'elles donnent à leurs travailleurs des sessions d'information et d'activités spécifiques concernant la santé.
- **Offrir** à toute personne qui reçoit des traitements, l'opportunité d'être adéquatement informée de leur état de santé et de la variété de traitements disponibles, conventionnels ou complémentaires/alternatifs.
- **Instaurer** un processus d'évaluation continue des interventions et des produits de santé, au niveau de la rentabilité et de l'efficacité. Toute l'information compilée sera accessible au public.

JUSTICE SOCIALE ET SOLIDARITÉ

Le Parti vert du Québec adhère aux principes de justice sociale et de solidarité. La clé de la justice sociale se trouve dans la distribution équitable des ressources sociales et naturelles afin de répondre aux besoins fondamentaux des Québécois et de garantir des opportunités de développement pour tous. Il ne peut y avoir de justice sociale sans justice environnementale et pas de justice environnementale sans justice sociale. Pour y parvenir, certaines conditions doivent être remplies. Tenter d'éradiquer la pauvreté, éliminer l'analphabétisme et développer une nouvelle vision de la citoyenneté sont certaines de ces conditions.

1. Une éducation accessible, appropriée et responsable

Afin d'améliorer la réussite scolaire des Québécois, un gouvernement vert s'engage à :

- **Modifier** la loi pour reconnaître le caractère universel et coopératif du processus éducatif.
- **Faire** de l'école du Québec un endroit public, laïc et accueillant. Que ceux qui optent pour le système dit "privé" en assument, progressivement, tous les coûts.
- **Garantir** la gratuité scolaire intégrale au primaire et au secondaire et l'abolition de tous les frais connexes.
- **Faire** du respect de l'être humain et de son environnement ainsi que la lutte à la surconsommation des valeurs préconisées dans l'éducation.
- **Augmenter** le budget à l'éducation afin d'engager de nouveaux spécialistes, de permettre une augmentation du ratio professeurs-élèves et de remédier au décrochage scolaire.
- **Adopter** les mesures suivantes pour améliorer le financement et l'accès aux universités : **Exiger** la transparence dans les activités de partenariats entre universités et entreprises privées, **Mettre** sur pied un comité d'experts qui se devra de proposer un plan d'action afin de résoudre le sous-financement des universités à l'intérieur d'un délai de 3 ans, **Indexer** les frais de scolarité et l'aide financière aux étudiants à l'indice d'inflation annuel.
- **Préserver** et **reconquérir** le rôle de l'Université, soit celui de promulguer et de favoriser les recherches fondamentales, c'est-à-dire toutes les activités artistiques

- et intellectuelles qui se caractérisent par une attitude créatrice et dont la finalité n'est pas soumise aux lois du marché.
- **Améliorer** la disponibilité de l'éducation des adultes dans les régions, notamment par la formation à distance, en modifiant les modes de financement des établissements.
 - **Augmenter** les crédits d'impôt pour les adultes qui suivent une formation.
 - **Encourager** les entreprises à investir dans la formation de leur main-d'oeuvre notamment par le biais de subventions.
 - **Rétablir** l'obligation des entreprises de 10 employés et plus d'investir la somme minimale de 1% de leur masse salariale pour la formation continue de leurs employés.

2. Solidarité entre Québécois

Afin d'accroître la solidarité au Québec, un gouvernement vert s'engage à :

- **Interdire** les poursuites stratégiques contre la mobilisation populaire (SLAPP).
- **Légiférer** pour empêcher la concentration des médias entre les mains quelques personnes.
- **Hausser** le salaire minimum et d'introduire un mécanisme d'indexation en fonction de la progression du salaire moyen.
- **Créer** un minimum décent (revenu et conditions) pour le travail à temps partiel.
- **Créer** un revenu minimum garanti inconditionnel.
- **Instaurer** une assurance-parentale couvrant 80% du salaire et incluant les travailleurs autonomes.
- **Adopter** une loi cadre anti-pauvreté assurant un partage réellement équitable des ressources.
- **Construire** immédiatement 8000 logements sociaux répartis dans les quartiers. Ces nouvelles constructions devraient être certifiées écologiques et servir ainsi de modèle.
- **Favoriser** la mise en place de locaux réservés aux associations dans tous les quartiers.
- **Accorder** un crédit d'impôt pour les activités communautaires ou associatives.

- **Protéger, préserver et valoriser** tout ce qui est de nature patrimoniale, écologique, sociale, coopératif et de développement régional en ce qui a trait aux micro-économies de type PME, coopératives et d'économie sociale qui constitue l'expression d'identités culturelles propres.
- **Encadrer** les activités de recherche, de commercialisation et de publicité sur les compagnies pharmaceutique.

3. Épanouissement au travail et natalité

Afin d'améliorer les conditions de travail des Québécois et le taux de natalité, un gouvernement vert s'engage à :

- **Bonifier** le régime de vacances annuelles de sorte qu'il passe de deux à quatre semaines minimum pour l'ensemble des salariés.
- **Adopter** une loi pour protéger les travailleurs qui dénoncent des situations illégales ou injustes et en renforçant les pénalités pour les responsables de tels actes.
- **Assurer** une allocation aux familles pour chaque enfant d'âge préscolaire. Cette allocation augmentera au troisième enfant.

4. Une entreprise participante au projet de société

Afin d'encourager les entreprises privées du Québec à prendre part à l'établissement d'une société plus juste, un gouvernement vert s'engage à :

- **Instaurer** un système de pointage afin d'évaluer le profil environnemental et social des entreprises qui participent aux appels d'offres publics. Ce pointage sera connu publiquement et il pourra servir de critère dans l'évaluation des propositions reçues.
- **Exiger** des entreprises qu'elles révèlent plus d'informations sur leurs chaînes de production. Cette information sera associée au code barre et sera accessible à tous dans une base de données centralisée sur Internet.

RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE ET DE LA DIVERSITÉ HUMAINE

Le Parti vert du Québec témoigne un attachement à la diversité culturelle, linguistique, ethnique, sexuelle, religieuse et spirituelle dans le cadre de la responsabilité individuelle envers tous. La protection du droit de toute personne, sans discrimination, à un environnement qui favorise la dignité, la santé physique et le bien-être spirituel est un des objectifs primordiaux du Parti vert du Québec. De plus, l'instauration de relations respectueuses, positives et responsables, par delà les clivages, dans l'esprit d'une société pluri-culturelle est un avantage atteignable. Pour y parvenir, plusieurs conditions doivent être remplies. Reconnaître le droit des peuples autochtones à disposer de moyens nécessaires à leur développement, reconnaître le droit des minorités ethniques à s'épanouir par leurs rituels culturels et permettre aux jeunes de s'engager significativement par leurs modes distincts d'expression constituent certaines de ces conditions.

1. Le respect et la reconnaissance

Afin de favoriser l'intégration des nouveaux Québécois à la société active, un gouvernement vert s'engage à :

- **Accorder** des ressources et d'adopter des mesures de soutien particulières pour les élèves immigrants et les milieux pluriethniques afin de faciliter leur intégration à la société québécoise.
- **Faciliter** l'équivalence des diplômes pour les travailleurs étrangers et les immigrants.

2. Le soutien comme forme de respect

Afin de venir en aide aux parents avec des enfants d'âge scolaire, un gouvernement vert s'engage à :

- **Adopter** des mesures visant à soutenir les parents dans leur rôle d'éducateurs telles que par l'instauration d'ateliers d'aide aux devoirs impliquant la participation et la formation des parents et par l'augmentation des échanges parents-enseignants par le biais de rencontres d'information.
- **Étendre** l'application de la Loi sur la santé et la sécurité au travail à l'ensemble des salariés, quel que soit leur statut et leur secteur de travail.